

## RECÉPISSÉ DE DÉPÔT N° 2018/26

## LE PRESIDENT

Délivré conformément aux dispositions de l'annexe II des règles professionnelles prévues à l'article 54-1 (II) du décret n°85-1389 du 27 décembre 1985 modifié, approuvées par arrêté de la Ministre de la Justice du 11 avril 2001 et du cahier des charges fixant les conditions d'agrément de tenue de la comptabilité spéciale des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises approuvé par arrêté de la Ministre de la Justice du 3 août 2001.

LOGICIEL « COMPTABILITÉ SPÉCIALE »

MH25C

**VERSION CLOUD** 

1.0.0001

CONCEPTEUR DEVELOPPEUR

AGENCE HARMONIE

**AGRÉMENT : DÉLIVRÉ LE 28 AOUT 2018** 

Par : Expert Informatique : Monsieur Stéphane LIPSKI

Et par : Commissaire aux comptes : Monsieur Joël MICHEL

Après examen formel, le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires a délivré le présent récépissé de dépôt n° 2018/26

A PARIS, le 28 AOUT 2018

**Christophe THEVENOT**